

## Chartes Luxembourgeoises

à la Bibliothèque nationale de Paris par Ad. Reiners, auditeur à l'école des chartes et élève aux hautes études à Paris.

(Suite.)

**1313.** — **Donneit à Lussenbouch lan de grace mil trois cens et treise, le sizeme j. de novembre, le tiertz an de nous roïames.**

Jean roi de Bohême et de Pologne, vicaire de l'empire, comte de Luxembourg, fait connaître qu'à l'occasion des discussions entre lui, les gens de son comté et Edouard, comte de Bar, Baudouin, arch. de Trèves a traité en son nom et appointé avec l'évêque de Metz et au nom du comte de Bar de tous leurs différends. Il a ordonné avant de ratifier le dit accord que tous les prisonniers seraient mis en liberté de part et d'autre.

Le roi a ratifié le dit accord.

Sceau blanc brisé.

Inconnu.

**1322.** — **Donne à Maubuege le vendredi devant la nativité s. Jean Bapt.**

Une lettre de Guillaume, comte de Haynault fait savoir, qu'en sortant du lieu où le roi de Bohême et ses gens étaient assemblés contre le comte de Bar, il fut dit qu'on ne ferait aucun dommage au de comte Bar, sinon pour les fourrages, et comme il tient en prison plusieurs gens du roi, le comte de Haynault déclare qu'il est convenu que le comte de Bar rendra les prisonniers et qu'il rétablirait les dommages.

Petit sceau en cire noir.

Inconnu.

**1322.** — **Donné en notre castier daymer le XIX jour de juing.**

Jean promet se tenir à tout ce que le comte de Haynault décidera sur les dommages du comte de Bar.

Sceau détaché.

Inconnu.

**1322.** — **Le jeudi devant la trinité.**

Copie en parchement des lettres de Jean de Bohême et d'Edouard, comte de Bar par lesquelles ils donnent tous deux pouvoir à Guillaume, comte de Haynault, Zélande et à Jean de Haynault, sgr. de Beaumont de décider de tous leurs différends au sujet de certains meubles, héritages et autres choses.

Inconnu.

**1326.** — **Ion lundi, vigile de feste saint Symon et jude.**

Lettres de Jean de Bohême et du comte de Bar, portant, qu'étant en guerre contre les citoyens de Metz, pour ceux qui sont hors de la même ville, leurs feables et bourgeois devant les soutenir de leur force et pouvoir, ils ont convenu de ne faire aucun traité de paix l'un sans l'autre, que de 54000 livres qu'ils doivent avoir de ceux qui sont hors de Metz, le roi en aura 34000, le comte 20000 et s'il arrive quelque accroissement en dernier, il sera partagé.

Deux Sceaux en cire noir : L'un de 12 cent. de hauteur est un peu endommagé; de l'autre il ne reste qu'un petit morceau.

Texte imprimé : Bertholet, VI, 49 ; Pierret, II, 82 ; Histoire de Metz par les rév. Bénéd. IV, 34.